

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

IP/N/3/Rev.10/Add.11  
23 octobre 2009

(09-5239)

---

**Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce**

## NOTIFICATION DES POINTS DE CONTACT AU TITRE DE L'ARTICLE 69 DE L'ACCORD

### Note du Secrétariat

### Addendum

À sa réunion du 21 septembre 1995, le Conseil des ADPIC est convenu d'inviter chaque Membre à notifier, pour le 1<sup>er</sup> janvier 1996, des renseignements concernant le point de contact ou chacun des points de contact qu'il a établis aux fins de l'article 69 de l'Accord, notamment les nom, adresse, numéros de téléphone et de fax et, le cas échéant, l'adresse électronique des autorités en question, y compris, s'il convient, le nom de l'agent de contact désigné à chaque point de contact.

On trouvera dans le présent addendum les renseignements mis à jour sur le point de contact du Pakistan.

---

### PAKISTAN

Intellectual Property Organization of Pakistan  
H. No. 23, Street No. 87  
Sector G-6/3, Ata Turk Avenue (west)  
Islamabad  
Pakistan

Téléphone: +92 51 9208587  
Téléfax: +92 51 9208157  
Adresse électronique: chairman@ipo.gov.pk  
Internet: <http://www.ipo.gov.pk>

---